



Avril  
2019

## Budget 2019

Le 8 Mars dernier le Budget 2019 a été voté.

Ce que nous vous proposons de retenir en synthèse:



1. Des dépenses de fonctionnement maîtrisées et stables avec cependant des pistes d'améliorations. Des recettes de fonctionnement en légère hausse (2,8%) malgré des baisses significatives d'aides de l'état comme le fond départemental de compensation de la Taxe professionnelle réduit de 14%. Notre équilibre budgétaire permet ainsi un autofinancement significatif de nos investissements.
2. Les investissements majeurs de 2019:
  1. Alarme aux écoles et sanitaires à l'école maternelle
  2. Garde au corps du stade de foot
  3. Vidéo-surveillance
  4. « Relampage » RD53
  5. Serveur informatique en Mairie (à remplacer car en fin de vie)
  6. Pompe à chaleur dans l'ancienne cantine réaménagée en Classe
  7. Gymnase (Rideau, restauration mur et bandeaux)
  8. Porte accès salle polyvalente et rideau métallique
  9. Éclairage tennis et grillage mur du tennis
  10. Maison de la pêche à l'étang
  11. Création parking centre village
  12. Finalisation du Restaurant scolaire
  13. Mobilier scolaire dont la 5<sup>ème</sup> classe
  14. Pare ballon, ajout de jeux et portique au city parc
  15. Illuminations de fêtes de fin d'année
  16. Réfection du trottoirs au lieu dit « pastoureux »
  17. Et bien sur un remboursement de capital emprunté de 104 876€



L'ensemble de ces investissements s'équilibre par des recettes constituées de dotation de fonds de concours et d'Autofinancement à hauteur de 366 000€.

3. l'eau et l'assainissement, un budget également équilibré finançant les principaux projets suivant

1. Nouveau forage pour l'eau potable	200 000€
2. Canalisation chemin des sources	110 000€
3. Surpresseur du Fayet	200 000€
4. Préparation de la nouvelle Station d'épuration (STEP)	

**En 2019, il n'y aura aucune augmentation d'impôt ni de taxe communale à Valencin. La commune fait toujours partie des communes les moins endettées de France, et ce, malgré l'emprunt pour la nouvelle cantine/garderie et les travaux réalisés ces 5 dernières années.**

# La sous-préfecture nous informe

Objet : Ouverture de la téléprocédure d'interrogation de situation électorale (ISE)

Je vous informe que la téléprocédure d'interrogation de situation électorale (ISE) est accessible sur le site [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr) (Papiers Citoyenneté / Elections / Questions ? Réponses ! / Liste électorale, bureau de vote ... comment vérifier votre situation ? / Accéder au service en ligne : en veillant à noter tous les prénoms et pour les femmes le nom de jeune fille).

Chaque électeur peut dorénavant accéder à ce service afin de se renseigner sur sa commune d'inscription et sur le bureau dans lequel il est inscrit. S'il n'est pas retrouvé par cette application, il est alors invité à contacter sa commune d'inscription ou à déposer, sur le même site, une demande d'inscription sur les listes électorales.

Cette nouvelle procédure repose sur le contenu du répertoire électoral unique (REU), créé par les lois du 1er août 2016, et ouvert aux communes depuis le 3 janvier 2019.

Associé à la possibilité de déposer une demande d'inscription sur les listes électorales en ligne, ce nouveau service contribue à la simplification de la gestion des listes électorales et facilite l'exercice du droit de vote de chaque électeur y compris après un changement de résidence.



Les beaux jours pointent le bout de leur nez, les jours s'allongent, les températures montent et l'herbe aussi !

RESPECTONS NOUS,  
Respectons les horaires  
des nuisances sonores

## Sur votre agenda

**THEATRE - Les Précieuses Ridicules**  
Heyrieux - 12 avril 2019  
Collines en scène

**Mercredi 17 Avril : Inauguration du city parc**  
Valencin - 17/04/2019 **14h**

**CONSEIL MUNICIPAL**  
Valencin - lundi 20 mai 19h30

**CONSEIL MUNICIPAL**  
Valencin - lundi 01 juillet 19h30

Le Préfet

## Nuisance Sonore (voir Arrêté préfectoral [97-5126](#)), -bruit-

Nous sommes autorisés dans le cadre de cet arrêté à réaliser nos travaux « bruyants » ainsi:

Les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30 -  
Les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00 -  
Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00

## En Bref ...



- Les feux sont interdits, vous risquez jusqu'à 450€ d'amende ...
- Les containers enterrés au Lavoir sont en service
- Le forage d'eau potable, chemin des sources, débutera prochainement et pourra apporter des nuisances sonore et de circulation sur le secteur
- Journée sans écran, le 10 Avril ... pourquoi ne pas répéter cette bonne idée ? Toutes les semaines, les mois ... ☺



Votre Mairie  
**04 78 96 13 06**

Culture-Information-Développement des nouvelles technologies  
8 Avril 2019

**NE JETEZ PAS CE DOCUMENT SUR LA VOIE PUBLIQUE**

